



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5864^e séance

Lundi 14 avril 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
<i>Membres :</i>	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Libéria

Seizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2008/183)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-30408 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Seizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2008/183)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante du Libéria une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Osode (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M^{me} Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Løj à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/183, qui contient le seizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M^{me} Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria. Je lui donne à présent la parole.

M^{me} Løj (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour cette occasion qui m'est donnée de présenter le seizième rapport périodique (S/2008/183) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Dans le même temps, je tiens à dire ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité pour leur appui solide aux travaux de la Mission.

Des avancées sensibles ont été enregistrées depuis le dernier exposé fait au Conseil par mon prédécesseur, M. Alan Doss, en septembre 2007. Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi rend compte des principaux faits survenus au Libéria et des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs clefs en ce qui concerne la phase de consolidation du plan de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait de la MINUL. Sur cette base et sur la base des progrès accomplis, les objectifs concernant la phase de retrait ont été définis en collaboration étroite avec le Gouvernement libérien et les partenaires internationaux.

Comme le rapport a été publié récemment, il est inutile que je le reprenne en détail. Je me concentrerai plutôt sur un certain nombre de domaines critiques qui doivent être abordés pour progresser encore au Libéria et permettre à la Mission des Nations Unies au Libéria de se retirer dans les meilleures conditions.

Les membres du Conseil savent que je n'assume mes fonctions de Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria que depuis trois mois. Cela dit, ils savent aussi qu'en ma qualité précédente de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, j'ai suivi de près la situation dans le pays en 2005 et 2006, et que, dans ce cadre, je m'y suis rendue en avril 2006.

Je tiens à assurer le Conseil que ce qui a été réalisé depuis deux ans, sous la direction dévouée et déterminée de S. E. la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf et de son gouvernement, est vraiment remarquable et mérite toutes nos félicitations. Cela dit, nulle part ailleurs on ne constate plus clairement qu'au Libéria combien la consolidation et le maintien de la paix sont étroitement liés. Nulle part ailleurs il n'apparaît plus clairement qu'il ne peut y avoir de sécurité durable sans développement, ni de développement sans sécurité durable.

Des progrès constants ont été accomplis ces deux dernières années au Libéria, y compris durant la

période considérée la plus récente, et la situation d'ensemble reste stable. Toutefois, la sécurité est fragile et il faut encore accomplir des progrès à plusieurs niveaux pour véritablement consolider les acquis. Les difficultés ont trait à la sécurité, à l'état de droit, à la gouvernance et au développement économique – tous aspects qui sont étroitement liés entre eux. Ces difficultés ont présidé à la formulation des objectifs concernant le retrait qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. À ce moment crucial du relèvement du Libéria, je voudrais mettre l'accent sur trois domaines critiques qui appelleront une attention spéciale : la réforme du secteur de la sécurité, et tout particulièrement celle de la Police nationale libérienne; la réforme des institutions chargées du maintien de l'ordre ; et la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté et de la tâche prioritaire qui consiste à faire baisser le taux de chômage élevé.

La situation sécuritaire le long des frontières du Libéria avec ses trois voisins était calme durant la période à l'examen, mais elle est toutefois surveillée de près par la MINUL. Des troubles dans l'un des pays voisins du Libéria auraient immédiatement des conséquences négatives sur la situation sécuritaire au Libéria, et vice versa. Dès lors, il ne suffit pas de suivre en détail l'évolution politique; nous devons aussi évaluer constamment les effets potentiellement néfastes de l'utilisation croissante de certains pays de la sous-région comme points de transit pour le trafic international de drogues. Cela s'ajoute aux troubles civils occasionnels qui sont dus à des hausses vertigineuses du prix du riz et de l'essence.

Au plan interne, la sécurité demeure précaire au Libéria. Les plantations de caoutchouc et les zones d'extraction de diamants demeurent le théâtre de violences sporadiques. Le taux de criminalité, notamment en termes de vols à main armée et de viols, demeure élevé et de nombreuses victimes des viols signalés sont de jeunes filles, voire des enfants. De même, les émeutes et les tentatives de justice populaire se multiplient, prenant notamment la forme d'attaques contre les policiers et les postes de police, perpétrées par une foule en colère qui veut battre, voire tuer les suspects interpellés. Cela est révélateur de la méfiance inspirée par l'appareil de sécurité et le système judiciaire ainsi que de la volonté des citoyens de prendre les choses en main, comme durant les années de conflit. La MINUL a récemment été la cible d'une attaque de cette nature, lorsque d'anciens vacataires de

la MINUL ont organisé une protestation violente dans laquelle trois membres du personnel ont été blessés et deux véhicules de la MINUL ont été incendiés.

Ces incidents liés à la sécurité montrent combien il importe que le Gouvernement finalise sa stratégie nationale de sécurité et mène à bien la réforme du secteur. Il s'y emploie mais plus lentement que prévu. Des progrès sont observés dans le domaine de la formation et dans la restructuration des nouvelles Forces armées du Libéria. J'espère qu'il sera possible de maintenir la cadence. Tout retard supplémentaire empêcherait la nouvelle armée d'être pleinement opérationnelle d'ici à la fin de l'année 2009, ce qui aurait un impact direct sur le plan de retrait de la MINUL.

Au stade actuel, il est encore plus crucial de réformer la Police nationale libérienne. Celle-ci n'a toujours pas gagné la confiance populaire. Au 30 juin 2007, nous avons atteint l'objectif initial consistant à dispenser une formation de base à 3 500 agents de police. Cependant, la priorité doit maintenant être d'améliorer l'efficacité et le professionnalisme des policiers, en consolidant les structures de gestion et en dotant la Police nationale de l'équipement et des ressources dont elle a besoin. Les affaires disciplinaires récemment survenues au sein de la Police ont également remis en question l'efficacité de ses procédures de contrôle. Les autorités libériennes et la MINUL étudient les moyens de modifier le processus, notamment dans le cadre d'un exercice de vérification.

Parallèlement, la mise en place du Groupe des interventions d'urgence au sein des forces de police suit son cours. La formation d'une première classe de 90 officiers a déjà commencé. Mais il y a des retards et des problèmes de financement qu'il importe de régler rapidement. Je tiens d'ailleurs à remercier les Gouvernements des États-Unis et de l'Irlande, qui financent le programme. Il importe toutefois que les partenaires internationaux fournissent des fonds supplémentaires afin que la Police fonctionne d'une manière plus efficace et que le Groupe des interventions d'urgence puisse être opérationnel d'ici à juillet 2009.

Bien que le Gouvernement libérien s'applique à renforcer l'état de droit, les lacunes de l'appareil judiciaire continuent d'entraver la bonne administration de la justice dans l'ensemble du pays. Ces problèmes sont : le sous-financement; la pénurie de responsables judiciaires qualifiés; le manque

d'infrastructures, notamment de tribunaux et de prisons; le nombre insuffisant de fonctionnaires judiciaires et de juristes; la mauvaise gestion du rôle; la faiblesse des salaires; et la corruption. Pour toutes ces raisons, de nombreux Libériens n'ont guère confiance dans le système judiciaire.

Il est urgent de dissiper la méfiance dont font l'objet les institutions libériennes chargées de faire respecter la loi, en particulier la Police nationale et le système judiciaire. Pour cela, il sera tout aussi important d'améliorer leur performance que de faire évoluer la mentalité de la population, qui recourt hâtivement aux mesures extrajudiciaires. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le Cabinet s'est réuni à huis clos en mars pour examiner, entre autres, les problèmes rencontrés dans le domaine de l'état de droit, en particulier dans les institutions policières et judiciaires. Il a décidé d'y accorder une attention prioritaire.

La MINUL examine ces problèmes en collaboration avec les autorités en vue d'y remédier. Il est également prévu de réunir à cette fin les représentants des pouvoirs exécutif et judiciaire au niveau national. La MINUL et les autorités ont récemment organisé une rencontre pour débattre de l'inquiétant phénomène des attaques dirigées contre les policiers et les postes de police. La MINUL trouve encourageant le plan gouvernemental qui vise à régler ces questions dans leur globalité. Nous avons également entrepris d'analyser les problèmes de financement afin de définir les ressources – de fonctionnement et de réserve – qui seront nécessaires au cours des prochaines années pour assurer le déploiement optimal de la Police nationale.

La multiplication des actes de violence sexiste au Libéria, en particulier des viols, est tout simplement inacceptable. J'ai cependant le plaisir d'annoncer qu'avec le concours de la MINUL et de l'Équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement est en passe de mettre la touche finale à sa politique nationale d'égalité des sexes. Il a également élaboré un plan d'action national de lutte contre la violence sexiste en vue de décourager les viols et d'en poursuivre les auteurs. Espérons que le tribunal spécialement créé pour juger les affaires de viol donnera du poids à la nouvelle loi sur le viol. Une fois encore, les plans ne suffisent pas. Il faut aussi que les Libériens qui commettent ces crimes, souvent à l'encontre de jeunes enfants, changent de mentalité. Les autorités libériennes et l'ensemble des groupes qui s'emploient à

faire évoluer les choses méritent le soutien de la communauté internationale.

J'ai également le plaisir d'annoncer que les audiences publiques de la Commission Vérité et réconciliation se déroulent normalement. Un grand nombre de témoins, y compris d'auteurs et de victimes, se sont présentés devant la Commission, que ce soit à Monrovia et dans les comtés, pour exposer leur expérience de la guerre. Toutefois, il y a lieu d'être déçu qu'aucun des principaux protagonistes n'ait jusqu'ici témoigné. Cela n'augure rien de bon pour le processus de réconciliation. Aussi, je renouvelle l'appel adressé par le Secrétaire général à l'ensemble des Libériens en les encourageant à coopérer avec la Commission afin de faire avancer le processus. De même, je prie instamment la communauté internationale d'apporter à la Commission les fonds dont elle a besoin de toute urgence pour mener à bien sa mission.

La nouvelle stratégie libérienne de réduction de la pauvreté vient d'être achevée. Elle est le fruit d'un exercice de consultation de la base, des citoyens ordinaires ayant fait des suggestions sur les priorités du développement. Cela est très positif, quoique les Libériens aient désormais des attentes plus grandes et comptent sur des résultats tangibles. La stratégie ne sera pas facile à appliquer, surtout compte tenu des moyens limités du pays. Il faut impérativement une croissance économique, en particulier pour faire baisser le taux de chômage, qui soulève de graves problèmes de sécurité.

Même si le recouvrement des impôts peut être amélioré et si les prévisions ambitieuses en matière de croissance économique sont concrétisées, un déficit financier important devra malgré tout être comblé par des contributions extérieures. Le Gouvernement aura donc besoin de tout l'appui qu'il pourra obtenir de la part des partenaires internationaux. À cet égard, le Forum des partenaires, qui aura lieu bientôt puisqu'il devrait se tenir à Berlin la dernière semaine de juin, constituera une étape importante. Il est essentiel que tous les partenaires de développement fassent de la stratégie de réduction de la pauvreté le cadre de leurs activités.

Le mois de mars a été un mois historique pour le Libéria, non seulement parce que la stratégie de réduction de la pauvreté a été parachevée, mais aussi parce que le pays a atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays

pauvres très endettés (PPTE), comme l'ont annoncé la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. La prochaine étape pour le Libéria sera d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE. Pour y parvenir, la mise en œuvre réussie de la stratégie de réduction de la pauvreté et du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique sera déterminante. Sur ce point, les progrès accomplis au titre de ce programme sont encourageants.

La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de renforcer les efforts déployés pour prévenir et sanctionner les cas d'exploitation et d'abus sexuels. Cela est fait grâce à des mesures préventives, notamment une formation systématique, et grâce à l'ouverture rapide d'enquêtes sur les affaires et à l'application de mesures disciplinaires lorsque les allégations sont confirmées. Je suis fier de pouvoir indiquer que nos efforts ont donné de bons résultats, comme en atteste la réduction notable du nombre d'affaires d'exploitation et d'abus sexuels signalées au cours de la période couverte par le dernier rapport. Toutefois, nous n'allons pas nous reposer sur nos lauriers.

Conformément à la résolution 1777 (2007) du Conseil de sécurité, le processus de réduction des effectifs de la MINUL a commencé. Un bataillon namibien et un bataillon bangladais ont été retirés, alors que les bataillons ghanéens et nigériens ont été réduits d'une compagnie chacun. Un autre bataillon, du Sénégal cette fois-ci, sera rapatrié en juin 2008. D'ici au 30 septembre, 2 450 soldats auront été rapatriés, ce qui ramènera à 11 691 soldats les effectifs de la composante militaire de la MINUL. Pour ce qui est de la composante de police, la réduction des effectifs va commencer avant la fin du mois. Il est prévu que 498 conseillers pour les questions de police quittent la Mission en sept phases échelonnées entre avril 2008 et décembre 2010, date à laquelle les effectifs de la composante auront été ramenés à 742 hommes. Nous avons également aménagé la composante civile de la Mission comme il se doit.

La réduction des effectifs de la MINUL s'effectue d'une manière bien planifiée afin de minimiser les menaces à la sécurité de l'État. Le processus veillera également à ce que la MINUL puisse aider le Gouvernement à faire face à toute perturbation ou tout trouble civil graves. Le plan de réduction des effectifs est conçu pour fournir au Libéria le temps et l'espace nécessaires pour consolider ses propres forces militaires et de police et pour qu'il puisse assumer

progressivement la responsabilité complète de la sécurité nationale.

La réduction des effectifs s'effectue également en tenant compte de l'évolution de la situation dans les pays de la sous-région qui sont immédiatement voisins du Libéria. Le personnel militaire de la MINUL continue de maintenir un niveau élevé de vigilance le long des zones frontalières afin de dissuader tout trafic transfrontière d'armes ou de personnes. Toutefois, la MINUL ne peut pas maîtriser les événements qui se produisent en dehors des frontières du Libéria. Nous devons donc demeurer prudents lorsque nous ajustons les effectifs des contingents de manière à ne pas mettre en péril nos acquis, et ce, dans l'intérêt du Libéria mais aussi de la sous-région dans son ensemble.

Pour terminer, je voudrais dire que le Libéria, aujourd'hui, est un pays d'espoir où de nombreux faits encourageants surviennent. Voilà quatre ans que le pays n'a pas connu de conflit, et de bonnes nouvelles nous parviennent du Libéria. Toutefois, l'espoir et le calme dont nous sommes témoins aujourd'hui sont tempérés par la ténuité et la fragilité de la paix. Le Libéria reste un pays où l'on peut se réveiller le matin et apprendre qu'une dispute entre deux marchands de poissons sur un marché a dégénéré en un problème ethnique et qu'un lieu de culte est désormais menacé d'être incendié. Le Libéria est toujours un pays où les rumeurs sur des meurtres rituels ou sur des disparitions peuvent tout à coup donner lieu à l'incendie d'un commissariat de police ou à une attaque contre les forces de sécurité libériennes ou de la MINUL et contre des véhicules onusiens. La sécurité du Libéria reste fortement tributaire de la présence des forces militaires et de police de la MINUL. C'est là la preuve manifeste que la paix n'est pas encore fermement ancrée et que l'heure n'est pas encore venue de proclamer la victoire et de quitter le pays.

Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents et des éléments de police civile, au personnel de la MINUL et à l'équipe de pays des Nations Unies, de même qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union africaine, aux organisations non gouvernementales nationales et internationales et à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, qui ont inlassablement défendu la cause de la paix au Libéria. Aujourd'hui grâce à l'excellente coopération du Gouvernement et de tous les partenaires libériens, il est particulièrement gratifiant, bien qu'il s'agisse d'une véritable gageure, d'être la Représentante spéciale du

Secrétaire général pour le Libéria. Nous comptons sur le soutien constant du Conseil de sécurité dans l'action que nous menons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Løj de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.